

CRS 170910

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIIN 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

INSTALLATION DE MADAME CHRISTINE HUU DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE

Installation de Madame Christine HUU dans les fonctions de Conseillère Municipale, en remplacement de Monsieur Francis LAUVAUX, démissionnaire.

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT-LAMBERT DES LEVEES
MODIFICATION

Désignation de Madame Christine HUU, en qualité de membre de droit, en remplacement de Monsieur Francis LAUVAUX, démissionnaire.

Composition de la commission consultative, arrêtée comme suit :

Membres de droit (4) :

- Jack LOYEAU
- Béatrice GUILLON
- Michel BATAILLE
- Christine HUU

Membres désignés par le conseil municipal (8) :

- Pascal PINGUETTE
- Brigitte JAMIN
- Jean-Michel MENON
- Christian MILLET
- Sylvie WACHÉ
- Gérard GAUDIN
- Fabienne SOURDEAU
- Michel CHIORINO

CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSIONS MUNICIPALES – REAJUSTEMENT
COMMISSION TOURISME ET COMMUNICATION

Désignation de Madame Christine HUU en remplacement de Monsieur Francis LAUVAUX, démissionnaire.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE DE PROXIMITE

Désignation de Madame Christine HUU en remplacement de Monsieur Francis LAUVAUX, démissionnaire.

ENGAGEMENT DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE PIETONNIER – MAITRISE D'ŒUVRE – MARCHE NEGOCIE – JURY – COMPOSITION

Désignation de Madame Christine HUU, en qualité de suppléant, pour remplacer Monsieur Francis LAUVAUX, démissionnaire.

Composition arrêtée comme suit : (5 titulaires, 5 suppléants) :

- Le Maire, Président de droit (ou son représentant)

Titulaires (5) :

- Thierry HAUDRY
- Fabrice DUFOUR
- Arnaud PERINELLE
- Claude GOUZY
- Astrid LELIEVRE

Suppléants (5) :

- Diane de LUZE
- Michel BATAILLE
- Christine REGNIER
- Jean-Michel MARCHAND
- Christine HUU

SYNDICAT MIXTE LOIRE AUTHION (SMLA) – REPRESENTATION – MODIFICATION

Désignation de Madame Christine HUU, en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Francis LAUVAUX, démissionnaire.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BAGNEUX SUD – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION

Le Conseil Municipal prend acte de la conformité du déroulement de la concertation préalable à la modification du périmètre de ZAC conformément aux modalités définies par délibération du 30 juin 2006.

Approbation du bilan de la concertation.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BAGNEUX SUD – MODIFICATION

Changement de dénomination de la ZAC de Bagneux sud, désormais dénommée "ZAC Vaulanglais-Noirettes".

Approbation du dossier de création modifié de la ZAC Vaulanglais-Noirettes et du périmètre réactualisé.

Décision de retenir le principe de concéder la réalisation de la ZAC.

Décision d'entériner le programme global prévisionnel des constructions à édifier.

Exonération des constructions réalisées à l'intérieur du périmètre de la ZAC du champ d'application de la Taxe Locale d'Équipement.

PROJET DE RENOVATION URBAINE – RUE DU CHEMIN VERT A SAUMUR – MAISON DE L'ENFANCE ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A SAUMUR LOIRE HABITAT

Acquisition d'un terrain d'une surface approximative de 2 600 m², située rue du Chemin Vert à Saumur, appartenant à Saumur Loire Habitat, moyennant le prix de 10 m², le montant total étant déterminé après mesurage du terrain par les soins d'un géomètre.

Le document de modification du parcellaire cadastral sera établi par un géomètre, les frais correspondants étant à la charge de la Ville.

L'acte de vente sera établi en la forme administrative aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné :

- à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir
- au Premier Adjoint pour signer ledit acte.

PROJET DE RENOVATION URBAINE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'UNION EUROPEENNE (FEDER 2007-2013) – MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE QUARTIER JEAN ROSTAND

Demande de subvention d'un montant global de 405 073,73 €.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter ladite subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

OPERATION PETIT CAPORAL A SAUMUR – CONSULTATION DE CONCEPTEURS ARCHITECTES URBANISTES – INDEMNISATION DES CANDIDATS

Fixation :

- du nombre de candidats admis à concourir à un maximum de trois.
- du montant de la prime qui sera versée à chaque candidat ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation à 10 000 € HT ; Celle versée au lauréat sera déduite de sa rémunération.

56 BIS RUE DESMAREST A BAGNEUX – CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME MARTIN

Cession d'une parcelle situé 56 bis rue Desmarests à Bagneux, d'une contenance de 25 m², au profit de Monsieur et Madame Michel MARTIN, moyennant le prix net et forfaitaire de 1 500 €.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur, au plus tard le 25 décembre 2010.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

- prix de cession de la parcelle	1 500,00 €
- valeur nette du bien cédé	0,00 €
soit une plus-value s'élevant à	1 500,00 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

DELAISSES DE VOIRIE – RUE DES COTEAUX A BAGNEUX – ACQUISITION RAYMOND

Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle sise rue des Coteaux à Bagneux d'une superficie de 49 m² appartenant à Monsieur Pierre RAYMOND.

L'acte de vente sera régularisé en la forme administrative, les frais étant à la charge de la Ville de Saumur.

Pouvoir est donné :

- à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte à intervenir
- au Premier Adjoint pour signer ledit acte.

AVENUE DU BREIL A SAUMUR – CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR LUDOVIC SOULARD

Cession d'une emprise de terrain en nature de prairie, d'une contenance approximative de 4 hectares, située avenue du Breil à Saumur, au profit de Monsieur Ludovic SOULARD, moyennant le prix net et forfaitaire de 0,44 € le m², le montant total étant déterminé après mesurage par les soins d'un géomètre.

L'acquéreur fera son affaire personnelle de la location verbale grevant le terrain cédé.

Les frais correspondant à la modification du parcellaire cadastral seront pris en charge par Monsieur SOULARD.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir le 31 décembre 2010 au plus tard.

Il est précisé que la Valeur Nette Comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	17 600 €
- valeur nette du bien cédé	15 200 €
soit une plus-value s'élevant à	2 400 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

ALLEE VERTE – RUE FRICOTELLE A SAUMUR – CESSION D'UNE EMPRISE AU PROFIT DE SAUMUR LOIRE HABITAT

Cession d'une emprise de terrain d'une surface de 20 m2, située rue Fricotelle à Saumur, au profit de Saumur Loire Habitat et moyennant l'euro symbolique.

Les frais correspondant à la modification du parcellaire cadastral seront à la charge de Saumur Loire Habitat.

L'acte de vente sera établi en la forme administrative aux frais de l'acquéreur.

Il est précisé que la Valeur Nette Comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	1,00 €
- valeur nette du bien cédé	42,91 €
soit une moins-value s'élevant à	41,91 €

Pouvoir est donné :

- à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte à intervenir
- au Premier Adjoint pour signer ledit acte.

ZAC ECOPARC – BOULEVARD DES DEMOISELLES ET RUE MOÏSE OSSANT A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE CIVILE FONCIERE CHABRIERE

Cession d'une parcelle sise ZAC d'Ecoparc, rue Moïse Ossant et Boulevard des Demoiselles à Saint-Lambert des Levées, d'une superficie de 688 m2, au profit de la Société Civile Foncière Chabrière ou de toute société qu'elle se substituerait, moyennant le prix net et forfaitaire de 29 500 €.

La cession est conditionnée à l'affectation de cette parcelle en régularisation du non respect des règles d'étanchéité imposées par le Plan Local d'Urbanisme en son article Uy 13 dans le cadre de l'aménagement du parking du Netto.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur, au plus tard le 31 décembre 2010.

Il est précisé que la Valeur Nette Comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	29 500 €
- valeur nette du bien cédé	0 €
soit une plus-value s'élevant à	29 500 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte à intervenir.

CREATION D'UN POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ) – DEMANDE DE LABELLISATION ET DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – AVENANT N° 1 AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE DE MUSIQUE AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU SAUMUROIS

Création d'un Point d'Information Jeunesse à Saumur, porté par la Ville.

Modification du périmètre des locaux mis à disposition du Syndicat Mixte de l'Ecole Intercommunale de Musique du Saumurois par la Ville à l'occasion du transfert de l'Ecole de Musique, objet du procès-verbal du 14 mars 2008.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour :

- signer l'avenant n° 1 à ce procès-verbal à intervenir entre la Ville et le Syndicat Mixte de l'Ecole Intercommunale de Musique du Saumurois, étant précisé que la valeur nette comptable des locaux mis à disposition reste inchangée.
- déposer un dossier de demande de labellisation du future Point Information Jeunesse auprès des services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Centre Régional d'Information Jeunesse);
- solliciter, auprès de ces mêmes services, des subventions liées à la mise en place d'animations spécifiques relevant de la compétence du Point d'Information Jeunesse, pour un montant le plus élevé possible.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CONCLU ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE L'ANJOU – VOLET JEUNESSE – AVENANT

Approbation du nouvel avenant au Contrat Enfance Jeunesse (volet jeunesse) conclu le 27 novembre 2007 par la Ville de Saumur avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou (CAF) aux côtés de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, relatif au financement d'une nouvelle extension de l'accueil à la journée de l'accueil de loisirs des Lutins.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ce nouvel avenant à intervenir avec la CAF de l'Anjou.

ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES – ADHESION

Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises.

Versement de la cotisation annuelle de 65 €, financé à hauteur de 51 % par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du financement global des ludothèques dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) – QUATRIEME PROGRAMMATION 2010 APPROBATION

Approbation de la quatrième programmation 2010 du CUCS.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les éventuelles conventions nécessaires.

Décision de solliciter, pour le compte de la Ville de Saumur et des opérateurs externes, les contributions suivantes :

- de l'Etat : 10 986,32 €
- du Conseil Général : 611,26 €
- de la Caisse d'Allocations Familiales : 611,26 €
- de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement : 611,26 €

ASSOCIATION CULTURELLE DE THEATRES EN ILE DE FRANCE - ADHESION

Adhésion de la Ville à l'Association Culturelle de Théâtres en Ile de France (ACTIF).

Versement de la cotisation annuelle correspondante, soit 200 € pour l'année 2010.

PATRIMOINE MOBILIER – TABLEAU "NOLI ME TANGERE" – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)

Réalisation d'analyses scientifiques du tableau "Noli Me Tangere".

Une subvention aussi élevée que possible sera sollicitée auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention éventuelle à intervenir.

CHATEAU DE SAUMUR – MISE EN SECURITE DES FAÇADES, TOITURES, SUPERSTRUCTURES ET MISE EN SECURITE ERP DU SITE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au Groupement Arnaud de Saint Jouan pour la solution "Base + Options".

CONVENTION PLURIANNUELLE D'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES 2010/2012 MODIFICATION DU PROGRAMME – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le sujet est reporté.

RD 347 – RETRAIT DU STATUT DE VOIE EXPRESS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du retrait du statut de voie express de la RD 347 entre les carrefours du Fleuret et de Pocé.

Autorisation donnée au passage de convois agricoles sur la RD 347 entre les carrefours du Fleuret et de Pocé.

QUARTIER DE FENET – REQUALIFICATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le sujet est reporté.

ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – BILAN ANNUEL

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'année 2009-2010.

CONTRAT DE MOBILIER URBAIN AVEC LA SOCIETE DECAUX – AVENANT N° 2

Approbation de l'avenant au contrat de partenariat signé le 19 juillet 2007, modifiant :

- la quantité de mobiliers installés tenant compte de la présence d'un abri supplémentaire portant le total à 70, et au titre des compensations l'installation de trois MUPI double face en échange de trois mâts drapeaux qui ne pourront être installés dans la mesure où le modèle n'existe plus.

- l'article 27-2 du cahier des charges permettant une refacturation par la ville de l'abonnement et des consommations d'énergie au vu des factures acquittées à cet effet auprès de Citéos et non plus sur une base de calcul identifiée.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou à son représentant : Madame REGNIER, Monsieur LE NUD, Monsieur BATAILLE) pour signer ledit avenant.

SOCIETE IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE SAUMUR (SIEMS) – BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal prend acte des résultats financiers 2009 de la SIEMS qui se résument comme suit :

Bilan au 31 décembre 2009

A- ACTIF :

Actif immobilisé	16 900 896 €
Actif circulant	2 076 855 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0 €
Total de l'actif	18 977 751 €

B- PASSIF :

Capitaux propres	8 058 550 €
Provisions pour risques et charges	1 219 767 €
Dettes	9 699 434 €
Total du passif	18 977 751 €

Compte de résultat de l'exercice 2009 :

Total des produits	3 906 464 €
Total des charges	3 775 777 €
Résultat comptable	130 687 €

AERODROME – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ANNEE 2009 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, établi au titre de l'année 2009.

CENTRE DE SEJOUR, DES TERRAINS DE CAMPINGS MUNICIPAUX, DU BAR BRASSERIE ET LEURS ANNEXES DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ANNEE 2009 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de la Société CVT Loisirs, établi au titre de l'année 2009.

ADMISSIONS EN NON VALEURS – ANNEES 2000-2010

Admission en non valeurs de produits irrécouvrables pour un montant de 3 384,35 € correspondant aux impayés au cours des exercices 2000 à 2009 des produits communaux suivants :

- occupation du domaine public (terrasses)
- cantines
- fourrière
- loyers

DECISIONS MODIFICATIVES – EXERCICE 2010

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) SAUMUR LOIRE HABITAT – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) – REAMENAGEMENT DE DETTE – MAINTIEN DES GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie de la Ville accordée pour le remboursement des prêts réaménagés – dont le détail peut-être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jour et heure d'ouverture de l'Hôtel de Ville – contractés par Saumur Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau de chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur à chacun des contrats de compactages et aux avenants qui seront passés entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.
- signer la ou les conventions de garanties d'emprunts à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) SAUMUR LOIRE HABITAT – CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS FINANCEMENT GLOBAL 2009-2010 – GARANTIES D'EMPRUNTS – ACTUALISATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAUMUR

Actualisation de l'engagement de la Ville en prenant acte de l'objet du prêt, du montant et/ou des caractéristiques des prêts émis garantis, des opérations financées, dont le détail peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jour et heure d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement de prêts que l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'un protocole de globalisation.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêts qui seront passés entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.
- signer la ou les conventions de garanties d'emprunts à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) SAUMUR LOIRE HABITAT – CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS "LES PIERRES LEVEES" A SAUMUR – GARANTIES D'EMPRUNTS

Annulation de la délibération n° 2010/68 du 25 juin 2010.

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % de deux prêts PRU que l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la construction de 8 logements "Les Pierres Levées" à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêts qui seront passés entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.
- signer la ou les conventions de garanties d'emprunts à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 29 juin 2010 au 17 septembre 2010 sous les numéros 2010/71 à 2010/95 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Affiché à la porte de la Mairie
du 21 septembre 2010 au 21 octobre 2010

Saumur, le mardi 21 septembre 2010
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN